

CONTRAT DE VENTE DE GRAINS

Date du contrat

Numéro du contrat



Producteur		Acheteur
	Nom	
	Adresse	

La personne physique ou morale décrite ci-dessus comme étant le « Producteur » reconnaît vendre à « l'Acheteur » :

Produit et grade	Autre critère de qualité	Quantité (en tonnes)

Aux conditions suivantes :

Date ou période de livraison	Mode de prise de possession	Lieu accepté par les parties pour la pesée	Lieu accepté par les parties pour le classement
Début : _____ Fin : _____	<input type="checkbox"/> FAB ferme du producteur <input type="checkbox"/> Livré : _____ Si livré, indiquez le taux de transport	<input type="checkbox"/> Origine <input type="checkbox"/> Destination <input type="checkbox"/> Autre : _____	<input type="checkbox"/> Origine <input type="checkbox"/> Destination <input type="checkbox"/> Autre : _____

Prix de vente (\$/tonne)		Termes de paiement	<input type="checkbox"/> Net 14 jours <input type="checkbox"/> Autres : _____
Prime ou escompte applicable selon la qualité ou le classement			

Autres conditions convenues à l'avance entre les parties :

- | Termes et conditions : |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Le Producteur et l'Acheteur conviennent que tout avenant accepté et signé par eux fait partie intégrante du présent contrat. S'il y a mésentente sur le classement, un échantillon de grain pourra être soumis à la RMAAQ afin d'obtenir un classement officiel. En cas de non-respect de la période de livraison, les parties devront convenir d'une nouvelle période de livraison avec compensation, si applicable. Le cas échéant, le Producteur doit aviser l'Acheteur de tout lien existant sur les quantités applicables au présent contrat. |

Producteur	Signatures	Acheteur
	Date	